



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-436** Contrat pour les travaux de mise aux normes des réservoirs d'essence du garage du secteur 1A

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 4 août 2022 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises à la Greffière sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 4 août 2022 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 4 juillet 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-12887 décrétant le remplacement du système CleverAnt, incluant l'intégration avec les systèmes de la Ville, et décrétant un emprunt de 1 300 000 \$ à cette fin

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:	1 <sup>er</sup> mars 2022
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	23 mars 2022
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	20 juin 2022

□□□□□□□□□□

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
CE 4 juillet 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le 20 juillet 2022 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval.

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

- hauteur au faîte du toit de 4,47 mètres (14,67 pieds) au lieu d'un minimum de 3,66 mètres (12 pieds) pour la rénovation de la toiture pour un garage détaché existant en fond de cour sur le lot 1 255 447 du cadastre du Québec, soit au 400, 43<sup>e</sup> Avenue;
- distance de 1,52 mètre (5 pieds) de la ligne arrière donnant sur une rue au lieu d'un minimum de 4,57 mètres (15 pieds) pour l'aménagement d'une piscine creusée dans la cour arrière d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 323 726 du cadastre du Québec, soit au 100, rue Desrochers;
- distance de 1,52 mètre (5 pieds) de la ligne arrière donnant sur une rue au lieu d'un minimum de 4,57 mètres (15 pieds) pour l'aménagement d'une piscine creusée dans la cour arrière d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 323 725 du cadastre du Québec, soit au 96, rue Desrochers.

DONNÉ À LAVAL  
CE 4 juillet 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe